

DEVENEZ PARTENAIRE DU 12ÈME FORUM DE LA CFHTB



12ème
Forum

L'HYPNOSE AU CROISEMENT DES CULTURES

19>22 MAI 2021



VILLE DE LUXEMBOURG

Confédération francophone d'hypnose et thérapies brèves
organisé par l'Institut Milton H.Erickson de Luxembourg

www.cfhtb-luxembourg2021.org





Editorial du Responsable du Comité d'organisation



1 000 congressistes francophones et des pays limitrophes



30 partenaires (Ecoles CFHB, Laboratoires, Banques, Mutuelles...)



200 orateurs venant partager leurs expériences



80 ateliers permettant à chacun de construire son programme

L'Institut Milton H. Erickson de Luxembourg, IMHEL.LU a le plaisir d'accueillir le :

12ème Forum CFHTB

Confédération Francophone d'Hypnose et Thérapies Brèves

Dates : 19 au 22 mai 2021 à Luxembourg

Thème : L'hypnose au croisement des cultures

Lieu : Luxexpo

Site internet : www.cfhtb-luxembourg2021.org

Ce congrès biennuel est réservé aux professionnels de santé. Les 3 dernières éditions ont permis d'accueillir plus de 1 000 personnes venant toute la francophonie et des pays limitrophes.

Nous allons dédier un espace dans la partie pause à des partenaires, et nous souhaiterions vous y accueillir .

Au plaisir de partager ce congrès avec vous,

Dr Marco Klop
Président de l'IMHEL
Président du 12ème Forum CFHTB



Présentation de la CFHTB

La CFHTB - Confédération Francophone d'Hypnose et Thérapies Brèves, regroupe des Instituts Milton Erickson et des associations de praticiens travaillant dans le champ de l'hypnose et des psychothérapies brèves.

Elle représente environ **3000 professionnels** de France, Belgique, Luxembourg, Suisse et Québec.

La Confédération réunit des associations qui répondent à :

- des **critères stricts d'éligibilité** (exclusivement médecins, psychologues, dentistes et, sous conditions, autres paramédicaux)
- des **critères éthiques**.

La Confédération se donne pour buts l'harmonisation des programmes de formation à l'hypnose et aux psychothérapies brèves, en tenant

compte des spécificités de la langue française dans la communication le développement de travaux de recherche scientifique et clinique dans ces domaines.

La Confédération développe un réseau de correspondants en France, et sur les pays francophones relayés par les associations confédérées.

La Confédération organise son Forum tous les deux ans au siège de l'une des associations confédérées.

La Confédération participe à la Formation Médicale Continue.

La Confédération est une source d'informations et un outil pour les professionnels de santé.

La Confédération s'inscrit dans une démarche internationale.

SOMMAIRE

p.2 Editorial du Responsable du Forum

p.3 Présentation de la CFHTB

p.4 Les comités

p.5 Public, Thèmes, Déroulé

p.6 Infos pratiques

p.7 Bulletin de réservation 1

p.8 Bulletin de réservation 2

p.9-12 Conditions générales



Les Comités

Comité local d'organisation



Dr Marco Klop
Médecin anesthésiste



Marie-Jeanne Bremer
Psychologue



Sonia Ketema Backes
Infirmière anesthésiste



Roberta Lo Menzo
Psychologue



Isabelle Mertes
Infirmière anesthésiste



Comité d'organisation CFHTB



Dr Gérard Fitoussi
Président de la CFHTB



Dr Marco Klop
Président du 12ème Forum CFHTB



Dr Régis Dumas
Secrétaire général de la CFHTB



Pr M.E. Faymonville
Anesthésiste, Liège



Sébastien Bacqus
Psychologue, Liège



Public, Thèmes, Déroulé

Public du Forum

Ce Forum est dédié aux professionnels de santé :

- Médecins toutes spécialités confondues
- Infirmiers
- Aides soignants
- Psychologues, Psychothérapeutes
- Dentistes
- Kinésithérapeutes
- Sage-femmes...

Nombre de participants attendus : **1 000 personnes venant de toute la francophonie et des pays limitrophes**

Les grands thèmes

- Anesthésie, obstétrique, soins palliatifs...
- Addictions, troubles du comportement et de la personnalité...
- Douleurs, stress, bien-être, prévention du burn-out, pleine conscience...
- Ethique, recherche, neurosciences...

Déroulé

MERCREDI 19 MAI - PRÉ-FORUM

Journée dédiée à des ateliers d'experts (6 ou 7)
sur le site du Forum à Luxexpo, ou sur d'autres sites.

Installation de la partie exposition et des partenaires.

JEUDI 20 MAI-VENDREDI 21 MAI-SAMEDI 22 MAI - FORUM

Alternance sur la journée de conférences d'experts en plénières et d'ateliers en simultané pour donner un temps de parole à des conférenciers de toute provenances géographiques et de toutes spécialités.

150 à 200 conférenciers répartis sur 12 salles.

Les pauses-café ainsi que les déjeuners seront des temps d'échanges entre les partenaires présents et les participants.



Infos pratiques

Lieu du Forum

Le site de **LUXEXPO** a été retenu pour accueillir cet événement.

Le bâtiment qui dispose de nombreuses salles et espaces permet la mise en place d'une salle de conférence pouvant accueillir 1 000 participants ainsi que les quelques 80 ateliers.

L'espace dédié aux partenaires exposants accueillera les pauses-café.

Organisation du Forum

L'organisation du Forum est portée par :

Institut Milton H. Erickson Luxembourg : www.imhel.lu

Dr Marco Klop : marco.klop@imhel.lu - Tel : +352 661 300 757

La logistique et la communication ont été confiées à :

Agence M&O Organisation, en lien avec la CFHTB

Isabelle Prévot : i.prevot@agence-mo.com Tél : +33 4 73 61 51 88

La réalisation à Luxembourg se fait en lien avec :

Luxembourg Convention Bureau

Soirées du Forum

Seul événement de la CFHTB, des temps de découvertes de Luxembourg seront organisés permettant aux participants d'échanger et de se retrouver pour partager des moments de convivialité mais aussi une soirée ouverte sur le grand public pour faire connaître l'hypnose thérapeutique et ses applications :

- **Mercredi 19 mai** : Soirée des conférenciers
- **Jeudi 20 mai** : Soirée grand public
- **Vendredi 21 mai** : Dîner de gala



Bulletin de réservation 1

SOCIÉTÉ _____

NOM DU CONTACT _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

EMAIL _____

NIVEAUX	FORMULES	VOTRE CHOIX
PLATINIUM LEVEL 15 000 euros	Formation de vos salariés : 1 journée Faites par un membre CFHTB date et sujet au choix : communication, gestion du burn-out, bien-être... Logo en platinum level. Remerciements : - sur les supports de communication : amphi, web, programme, signalétique... - dans les newsletters : 1/mois - 12 000 contacts - possibilité d'un stand si vous le souhaitez - fourniture d'invitations pour la soirée grand public - possibilité pour 6 personnes d'assister à certains ateliers à définir	
GOLD LEVEL 10 000 euros	Formation de vos salariés : 1/2 journée Faites par un membre CFHTB date et sujet au choix : communication, gestion du burn-out, bien-être... Logo en gold level. Remerciements : - sur les supports de communication : amphi, web, programme, signalétique... - dans les newsletters : 1/mois - 12 000 contacts - possibilité d'un stand si vous le souhaitez - fourniture d'invitations pour la soirée grand public - possibilité pour 4 personnes d'assister à certains ateliers à définir	
PLATINIUM LEVEL 15 000 euros	Traduction simultanée Participation au coût de la traduction vers l'allemand. Logo en platinum level. Remerciements : - sur les supports de communication : amphi, web, programme, signalétique... - dans les newsletters : 1/mois - 12 000 contacts - possibilité d'un stand si vous le souhaitez - fourniture d'invitations pour la soirée grand public - possibilité pour 6 personnes d'assister à certains ateliers à définir	



Bulletin de réservation 2

SOCIÉTÉ _____

NOM DU CONTACT _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

EMAIL _____

NIVEAUX	FORMULES	VOTRE CHOIX
SILVER LEVEL++ 3 000 euros	Stand dans l'exposition du 19 au 21 mai Installation le 19 mai jusqu'au 21 mai Logo en Silver level++. Remerciements : - sur les supports de communication : amphi, web, programme, signalétique... - dans les newsletters : 1/mois - 12 000 contacts - stand de 9 m ² avec table et chaises - fourniture d'invitations pour la soirée grand public - possibilité pour 2 personnes d'assister à certains ateliers à définir	
SILVER LEVEL 1 500 euros	Publicité de votre entreprise Documents mis dans les sacs des congressistes ou publicité dans le programme Logo en Silver level. Remerciements : - sur les supports de communication : amphi, web, programme, signalétique... - dans les newsletters : 1/mois - 12 000 contacts - fourniture d'invitations pour la soirée grand public - possibilité pour 1 personne d'assister à certains ateliers à définir	
	Mécénat ou participation à la soirée grand public Logo et Remerciements en fonction du niveau de participation : - sur les supports de communication : amphi, web, programme, signalétique... - dans les newsletters : 1/mois - 12 000 contacts - fourniture d'invitations pour la soirée grand public	



Conditions Générales 1

REGLEMENT

Le partenaire, par la présente, accepte d'être lié par ce règlement de l'exposition, c'est-à-dire :

- 1) toutes les consignes de sécurité incendie liées aux bâtiment,
- 2) toutes les règles du bâtiment qui accueille le congrès,
- 3) toutes les conditions et termes de location conclues entre l'IMHEL/M&O et toute autre partie qui aurait trait à l'exposition.

Les exposants ne doivent pas, ou permettre à d'autres, de faire quoi que ce soit sur le stand ou quoi que ce soit dans le bâtiment qui pourrait augmenter l'assurance payée pour le congrès ou les propriétaires ou managers du bâtiment.

DEMONSTRATIONS

Toutes les démonstrations et exposition doivent se dérouler sur le stand. L'IMHEL et M&O sur leur seul jugement, ont le droit d'exclure ou de demander des modifications si l'exposition ou la démonstration était considérée comme inconvenante ou ne correspondant pas à l'esprit de l'exposition. L'IMHEL et M&O sur leur seul jugement, ont le droit d'interdire l'utilisation d'une sono ou la diffusion de musique. L'IMHEL et M&O sur leur seul jugement, se réservent le droit de demander des modifications sur l'apparence ou la tenue des personnes ou des mannequins utilisées pour l'exposition ou les démonstrations.

INTERDICTION DE CESSION OU DE SOUS-LOCATION

L'exposant ne peut en aucun cas sous-louer le stand ou quelque équipement que ce soit fourni par le congrès, l'exposant ne peut céder sa location en totalité ou en partie à n'importe quelle autre société sans en avoir averti IMHEL/M&O et sans avoir reçu un accord écrit.

La sous-location ou le partage de l'espace exposition n'est pas permise. Un exposant participant ne doit pas assister un représentant non-

participant à accéder au hall d'exposition. (Ceci inclut les sociétés de relations publiques). Toutes les enseignes, publicités, publications, matériels, produits et badges des représentants doivent correspondre au nom de la société exposante. Toute infraction à ces règles entraîneraient la fermeture immédiate et le démontage du stand et matériels en infraction. De plus, ces compagnies en infraction ne seront plus autorisées à participer aux congrès de la CFHTB et seront retirées de la liste des sponsors approuvés.

RESPONSABILITE

L'exposant par la présente accepte que les responsabilités de IMHEL et M&O ne soient absolument pas engagées quel que soit le dommage : perte, dégât, coût ou dépense (incluant, mais non limité aux frais d'intérêt et frais d'avocat) et ceci suite à un acte de négligence ou un acte intentionnel de l'exposant ou d'un de ses employés ou agents. De plus, l'exposant accepte que IMHEL et M&O, ses agents et employés ne soient en aucune façon responsables :

- 1) de dégât, perte ou destruction de la propriété d'un exposant ou
- 2) de blessure de l'exposant ou de ses représentants, agents, employés ou invités qui auraient pour origine un acte de négligence ou un acte intentionnel de l'exposant et d'un de ses employés ou agents.

En aucune manière les enfants ne seront autorisés dans le hall d'exposition durant l'installation ou le démontage. Pour la protection de votre enfant et aussi pour maintenir le caractère scientifique de l'exposition, les enfants en dessous de 18 ans (exception faite pour les enfants portés constamment dans un harnais) seront autorisés dans le hall d'exposition durant les heures d'ouverture.

A retourner daté et signé avec la mention
« Lu et approuvé »



Conditions Générales 2

ANNULATION ET/OU REPORT DE L'EXPOSITION

Dans le cas où le 12ème Forum de la CFHTB devraient être annulé pour des raisons ne relevant pas du fait de IMHEL/M&O ou de l'exposition, si un tel fait résultait d'un cas de force majeure, d'une catastrophe naturelle, d'un ennemi commun ou d'un acte de terrorisme, guerre, émeute, agitation civile, ou l'action d'une tierce personne, alors l'exécution respective par les différentes parties pour le congrès serait excusée pour cette période comme il paraît raisonnablement nécessaire après de tel fait pour remédier aux conséquences. Si le résultat de ce fait était l'annulation pure et simple du 12ème Forum de la CFHTB, les exposants seraient remboursés proportionnellement (par rapport au montant payé) après paiement de toutes les dépenses déjà engagées pour le congrès.

PAIEMENTS

Un acompte de 50% du montant total de la participation demandée doit être envoyée avec la commande pour qu'elle soit confirmée. IMHEL/M&O acceptera les bons de commandes sur la base 1er arrivé, 1er servi jusqu'à ce que tous les espaces de l'exposition soient vendus. Les demandes soumises sans l'acompte demandé ne seront pas traitées avant que l'acompte ne soit reçu. La date à laquelle l'acompte est reçu sera la date utilisée pour déterminer l'ordre d'attribution du stand. Le solde de la facture doit être réglé au plus tard le 31 janvier 2021. Après le 31 janvier 2021, la demande et le contrat doivent être retournés avec la totalité du paiement. Si le solde du paiement n'est pas reçu à la date indiquée, l'espace réservé peut être réattribué et l'acompte confisqué.

Le récépissé d'acompte ne garantit pas l'attribution d'un espace d'exposition. IMHEL et M&O se réservent le droit de rejeter toute demande de stand.

A noter que le nom de la compagnie inscrit sur la demande de participation sera repris sur tous les supports du congrès.

ANNULATION/REDUCTION DE STAND

Les compagnies participant au congrès peuvent annuler leur participation à n'importe quel moment par courrier à IMHEL/M&O. L'échéancier suivant sera utilisé lors de la confirmation d'annulation et/ou la réduction de participation : réduction de participation et/ou annulations reçues avant le 1er décembre 2020, remboursement en totalité déduction faite de 10% pour frais de mise en place. Annulations ou réduction de participation reçues entre le 1er décembre 2020 et le 31 janvier 2021, dans le cas d'un paiement complet de la participation, remboursement de 50% du montant total. Aucun remboursement ne sera effectué pour les annulations ou les réductions reçues après le 31 janvier 2021.

L'IMHEL et M&O se réservent le droit de revendre tout espace d'exposition annulé sans aucune notification à la partie effectuant l'annulation, ou sans remboursement d'aucun frais payé par l'exposant.

Si la participation est annulée après le 31 mars 2021, l'exposant devra régler le solde s'il y en a un.

A retourner daté et signé avec la mention
« Lu et approuvé »



Conditions Générales 3

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES POSSIBLES

Toute fourniture, accessoires et nettoyage du stand sont à la charge de l'exposant. Les dimensions sur le plan sont approximatives et l'IMHEL et M&O se réservent le droit de faire les modifications qu'elles jugeront nécessaires, et feront des modifications équitables pour tous les exposants. l'IMHEL et M&O se réservent aussi le droit de modifier le plan d'exposition pour faire face aux besoins de l'exposition.

NON-PRESENTATION

Les compagnies ayant réservé un espace d'exposition et qui ne fournirait pas à l'IMHEL et M&O un courrier pour signifier leur incapacité à exposer avant le jour d'installation, devront automatiquement régler un forfait de 1.000 euros et perdront tous leurs paiements pour la location du stand.

EXPOSITION OFFICIELLE

Tous les exposants seront répartis par l'IMHEL et M&O et se verront attribuer un espace d'exposition. Aucune organisation ou ses représentants ne devra étaler, démontrer ou distribuer des produits et/ou des services dans d'autres lieux que ceux désignés pour l'exposition. Présenter des promotions, distribuer des documents imprimés, aussi bien que solliciter des commandes en dehors de l'espace d'exposition, est strictement interdit. Ces règles s'appliquent à toutes les sociétés qui vont participer aux 12ème Forum CFHTB. Les exposants qui ont été acceptés pour accueillir un événement sponsorisé ou qui participe à la « sacoche du congrès » ou tout autre action de marketing du congrès doivent uniquement utiliser ces moyens pour promouvoir leurs produits/services qui ont été acceptés par l'exposition de l'IMHEL et M&O.

COMPAGNIES NON EXPOSANTES

Les sociétés non exposantes, leur personnel et agents ne seront pas autorisés dans le hall d'exposition. De plus, les sociétés non exposantes ne seront pas autorisées à étaler ou démontrer leurs services ou produits sur le site du congrès ou dans un des hôtels du congrès.

PRODUIT/DEMONSTRATION DE SERVICE

L'exposant est autorisé à présenter des appareils, instruments, équipement ou services, à faire des démonstrations et à distribuer des documents imprimés en relation avec ces produits ou services que l'IMHEL et M&O auront jugé approprié. Attention, seuls les produits ou services en relation avec l'hypnose thérapeutique sont autorisés. l'IMHEL et M&O se réservent le droit de décider de la justesse d'un service, produit, appareil, vidéo ou DVD.

VENTE

Pour aider les compagnies à optimiser leur participation, les exposants sont autorisés à vendre leurs produits/services dans le hall d'exposition. L'échange de chèques ou cartes de crédit pour un produit ou un service est autorisé. Toute transaction doit faire l'objet d'un reçu à l'acheteur. Il est de la responsabilité de l'exposant d'obtenir les licences nécessaires, permis et ou numéros d'identification demandés par le gouvernement pour vendre ses produits/services.

A retourner daté et signé avec la mention
« Lu et approuvé »



Conditions Générales 4

OBLIGATIONS EN MATIERE DE SECURITE-INCENDIE

Les matériaux pour l'aménagement, la décoration et le contenu des stands doivent présenter les classements suivants :

Cloisonnements et ossatures : M3, Revêtement des cloisons : M2

Décoration florale et synthèse : M2, Revêtement des podiums ou supports de hauteur inférieure à 0,30m et de superficie < 20 m² : M4

Couverture, double couverture et ceinture des chapiteaux et tentes : M2, Velums : M1

ATTRIBUTION DES STANDS

L'attribution des stands sera faite sur la base de la réception de la commande et du paiement du montant commandé.

MANIPULATION ET STOCKAGE

Le site du congrès réceptionnera et stockera le matériel de démonstration ou les caisses vides mais l'exposant devra s'occuper lui-même de l'expédition, de la livraison et de la réexpédition de son matériel. Toutes les expéditions et livraisons doivent être prépayées. L'exposant n'imposera aucune dette au congrès en fournissant copies de factures d'expédition, comme indiqué ci-dessus.

EQUIPEMENT

Les équipements sur le stand fournis par le congrès et/ou ses vendeurs ou agents doivent être restitués ou à ses vendeurs ou agents à la fin du congrès, complet et en parfait état et sans déchirure. L'exposant fournira tout autre équipement à ses propres frais. Tous les rideaux et matériels de décoration utilisés par l'exposant doivent être ignifugés.

GARDIENNAGE

L'IMHEL et M&O fourniront un service de sécurité durant les heures d'installation, exposition et

démontage, et mettront en place un service de surveillance du matériel présenté (la salle d'exposition est fermée la nuit). Au-delà de ceci, l'IMHEL et M&O, le lieu d'exposition, ou tout officier ou membre de l'équipe ou vendeur ne sera pas responsable de la sécurité de la propriété de l'exposant ou de ses agents ou employés, du vol, dommages causés par le feu, accident, ou tout autre cause. L'exposant doit s'assurer d'avoir une couverture d'assurance suffisante pour tout le contenu du stand.

ASSURANCE

L'IMHEL et M&O souscrivent pour ce qui les concerne un contrat de responsabilité civile. L'exposant doit obligatoirement contracter auprès de son assureur une assurance responsabilité civile couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers, ce pour la durée du salon, jours d'installation et de démontage compris. L'exposant doit également souscrire une assurance en vue de garantir les dommages que pourraient subir ses biens exposés et ses véhicules en stationnement sur le parking, l'IMHEL et M&O dégageant toute leur responsabilité. L'exposant est responsable de son stand et des personnes qui y sont présentes. Tout sinistre doit être déclaré dans l'heure qui suit sous peine d'irrecevabilité.

DISPOSITIONS GENERALES

L'exposant accepte sans réserve le présent règlement. Il s'engage à s'y conformer ainsi qu'aux lois et règlements d'ordre général ou propres à son activité professionnelle.

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Luxembourg est seul compétent.

A retourner daté et signé avec la mention
« Lu et approuvé »



SOYEZ PARTENAIRE
DE CET ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL !

12^{ème} Forum  cfhtb
19>22 MAI 2021



VILLE DE LUXEMBOURG

www.cfhtb-luxembourg2021.org